

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 158-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2018.RRGR.516

Déposée le: 31.08.2018

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: Les Verts (Sancar, Bern) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 06.09.2018

N° d'ACE: _____ du _____
Direction: Direction de la police et des affaires militaires
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Accueil des requérants et requérantes d'asile des Etats Dublin

Le Conseil-exécutif est chargé de contacter les autorités fédérales et de les engager à procéder comme suit :

1. Il faut accueillir les requérants et requérantes d'asile qui se trouvent dans les Etats Dublin saturés, en particulier la Grèce, l'Italie et l'Espagne.
2. Il convient pour le moment de renoncer au transfert de requérants et requérantes d'asile de la Suisse vers les Etats Dublin : ils manquent d'infrastructures et leurs services de santé sont instables.

Développement :

Seule une infime partie des 70 millions de personnes sur le chemin de l'exil à travers le monde est accueillie en Suisse. D'après le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), 7820 demandes d'asile ont été déposées en Suisse au cours du premier semestre de 2018, ce qui correspond à une baisse de 14,3 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. En comparaison, on comptait 23,7 pour cent de demandes en moins en juin 2018 qu'en juin 2017 (1246

demandes d'asile en 2018 contre 1634 en 2017). Du reste, on peut s'attendre à ce que le nombre de demandes soit moins élevé à l'avenir.

La Suisse possède de l'expérience dans l'accueil des requérants et requérantes d'asile, un personnel bien formé et une infrastructure adaptée. Le nombre de demandes d'asile diminuant, on prévoit désormais de jeter tous ces acquis par-dessus bord. Toutefois, au même moment, certains Etats Dublin, en particulier la Grèce, l'Italie et l'Espagne, sont totalement dépassés par l'afflux soudain de requérants et requérantes d'asile : ils ne peuvent ni mettre à disposition l'infrastructure minimale nécessaire, ni des services de santé adaptés. Faire preuve de solidarité avec ces pays saturés et débordés est l'un des principes de la communauté d'Etats.

La Suisse peut se montrer solidaire avec les pays débordés en acceptant d'accueillir une petite proportion de requérants et requérantes d'asile particulièrement vulnérables en provenance de ces Etats Dublin eu égard à ses capacités. Procéder de la sorte concorderait aussi avec notre tradition humanitaire.

Motivation de l'urgence : Face à la baisse du nombre de demandes d'asile, beaucoup de centres d'hébergement devront être fermés et du personnel devra être licencié. Au même moment, la pression sur les Etats Dublin augmente à une vitesse folle. Il est d'autant plus urgent d'autoriser immédiatement l'accueil des personnes les plus vulnérables en provenance des Etats Dublin.

Destinataire

- Grand Conseil